

LE 22 JUIN 2008, LE CENTRE DE RÉTENTION DE VINCENNES BRÛLAIT ENTIÈREMENT À LA SUITE D'UNE RÉVOLTE COLLECTIVE. EN MARS 2010, DIX ANCIENS RETENUS ONT ÉTÉ CONDAMNÉS POUR CET INCENDIE À DES PEINES ALLANT DE HUIT MOIS À TROIS ANS DE PRISON FERME.

LE PROCÈS EN APPEL AURA LIEU EN OCTOBRE 2011.

POUR CONTINUER LA LUTTE CONTRE LES CENTRES DE RÉTENTION.
POUR LA LIBERTÉ DE CIRCULATION,

SOYONS NOMBREUX À LES SOUTENIR.



SOLIDARITÉ AVEC LES INCULPÉS DE LA RÉVOLTE DE VINCENNES

CONTRE LES CENTRES DE RÉTENTION
POUR LA LIBERTÉ DE CIRCULATION